Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche

Département de la Recherche et du Développement Technologique

Direction des Programmes de recherche

Win4Doc

Réalisation d'un doctorat dans une entreprise

VADEMECUM

Exercice 2026-2027

Responsable du programme

Ir. Emmanuel Delhaye
Directeur
emmanuel.delhaye@spw.wallonie.be

Adresse de contact

win4doc.recherche@spw.wallonie.be

Un Vadémécum : pour qui, pour quel usage ? Vous cherchez de l'information sur l'aide « Win4Doc » ? Vous souhaitez déposer un projet ?

Ce guide a pour objectif de répondre aux questions que les porteurs de projet peuvent se poser dans le cadre de l'aide « Win4Doc ».

Plus précisément, vous y trouverez :

- Des explications sur les formulaires à compléter
- Une liste de questions fréquemment posées

Ce vadémécum a également pour objectif de simplifier le document de description de l'aide et le formulaire de soumission.

L'ensemble des documents est disponible sur le site https://recherche.wallonie-be/win4doc .

1. AIDE WIN4DOC

1. Introduction

Le formulaire de demande de subvention dans le cadre de l'aide « Win4Doc » et cette notice explicative se veulent être des outils vous permettant de préparer et de déposer un dossier le plus complet possible ce qui facilitera et accélérera son examen par l'Administration.

Toutefois, si vous avez des questions préalables à l'introduction de votre dossier ou si vous souhaitez des conseils lors de la phase de montage de votre projet, n'hésitez pas à contacter la Direction des Programmes de Recherche qui vous orientera dans cette tâche. L'adresse e-mail suivante doit être utilisée à cet effet :

win4doc.recherche@spw.wallonie.be

2. Public cible – objet

Les aides à la recherche et à l'innovation technologique de la Région wallonne, sous forme de subvention dans le cadre de l'aide « Win4Doc », peuvent être sollicitées pour tout projet de recherche industrielle mené dans le but de réaliser une thèse de doctorat au sein d'une entreprise établie en société commerciale.

L'entreprise peut être établie sous différentes formes juridiques (SA, scrl, sprl…), avoir n'importe quelle taille (PE, ME, GE, ENA) et être active dans n'importe quel secteur, mais elle doit avoir un siège d'exploitation en Wallonie. **Les A.S.B.L. ne sont pas éligibles à cette aide.**

3. Soumission d'une proposition

La procédure de soumission se déroule en trois étapes successives et est décrite dans le document relatif à l'appel à propositions (Win4Doc-Appel-2026.pdf).

Complément d'information : plateforme ONTIME

La soumission de la déclaration d'intention et de la proposition détaillée est effectuée via la plateforme ONTIME dont le lien est le suivant :

https://recherche-technologie.wallonie.be/ontime/

Une démarche de type « Démarche de dépôt d'une demande d'aide » doit être initiée afin de débuter le remplissage du formulaire lié à la déclaration d'intention. L'aide « Win4Doc » est disponible dans l'axe « HUMAN ».

Des tutoriels vidéo sont à votre disposition pour vous aider à remplir et à soumettre votre déclaration d'intention et votre proposition détaillée. Ces tutoriels sont disponibles via le bouton « Aide » localisé sur la page de connexion à la plateforme ONTIME ou via le bouton « Aide » présent au sein des formulaires.

Si vous ne vous êtes jamais connecté à cette plateforme, il est nécessaire au préalable de créer un compte en utilisant le lien fourni sur la page d'accueil. **Votre compte est lié à l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de création d'un compte.**

Si vous rencontrez un problème technique en utilisant la plateforme ONTIME, merci de bien vouloir envoyer un e-mail uniquement à l'adresse générique suivante :

formulaires.recherche.dgo6@spw.wallonie.be

N'oubliez pas de mentionner en objet l'acronyme de votre projet.

4. Critères d'évaluation

Une proposition détaillée est évaluée selon les critères définis dans le document relatif à l'appel à propositions (Win4Doc-Appel-2026.pdf).

Complément d'informations

Les éléments permettant l'évaluation technique sont repris dans le formulaire, principalement dans la partie « description détaillée » (annexe au format Word) mais aussi dans le plan de travail.

Le troisième chapitre de ce vade-mecum (« AIDE AFIN DE REMPLIR LE FORMULAIRE ») précise les attentes de l'Administration notamment par rapport aux questions de la « description détaillée ».

2. FORMULAIRE

Déclaration d'intention

La déclaration d'intention est rédigée **en ligne et en français** en utilisant la plate-forme ONTIME (voir pt 3 du chapitre précédent). Cette déclaration d'intention permettra l'organisation d'une réunion de coaching afin de discuter de votre projet.

Ce formulaire est relativement léger et ne devrait pas poser de souci. Le contenu de ce formulaire n'est pas utilisé lors du processus d'évaluation de la proposition détaillée. Certains éléments figurant dans la Chapitre 3 ci-dessous pourraient néanmoins vous être utiles afin de compléter votre déclaration d'intention.

Proposition détaillée

La proposition détaillée (formulaires et toutes les annexes complétées), portant sur l'ensemble du projet, est rédigée **en ligne et en français** en utilisant la plate-forme ONTIME (voir pt 3 du chapitre précédent).

Plusieurs documents doivent également être joints à la proposition détaillée. Il s'agit :

- De la description détaillée du projet (formulaire Word disponible sur la plateforme ONTIME) ;
- Informations financières ;
- Déclarations sur l'honneur et signature du promoteur ;
- Déclarations sur l'honneur et signature du ou des partenaires ;
- Une étude d'antériorités ;
- L'accord de collaboration entre l'entreprise et le ou les entités de recherche (cet accord doit être signé par toutes les parties au moment du dépôt de la proposition détaillée) ;
- Le CV du chercheur / de la chercheuse **si ce dernier / cette dernière est identifié(e)** ;
- Tout autre document que vous jugerez utile pour l'évaluation de votre projet.

Pour compléter le formulaire de façon logique et efficace, il est recommandé de suivre un processus « ascendant », c'est-à-dire de commencer par la rédaction détaillée des parties techniques du projet (document annexe « description détaillée ») avant de les condenser dans un résumé et de terminer par la page de titre qui reprend les éléments clés du projet : promoteur, titre, budget, durée de la recherche…

De nombreuses informations demandées dans le formulaire correspondent à un intitulé évident et ne nécessitent pas d'explications complémentaires. Toutefois, des compléments d'information pourraient être nécessaires pour remplir certaines sections de façon correcte et complète ; ils sont présentés ci-dessous, dans l'ordre d'apparition des sections dans le formulaire.

3. AIDE AFIN DE REMPLIR LE FORMULAIRE

« Philosophie » de l'aide « Win4Doc »

L'aide « Win4Doc » vise à la réalisation de doctorats dans le cadre d'un partenariat entre entreprises, universités et entités de recherche (centres de recherche agréés, organismes publics de recherche, hautes écoles ou leur centre de recherche associé), ce qui renforcera le potentiel scientifique et technologique de ces acteurs de la recherche, ainsi que les interactions entre ceux-ci.

Via la réalisation d'un doctorat, ce programme contribuera également à la formation d'un chercheur / d'une chercheuse.

1. Eléments récapitulatifs de la demande :

1.1. Durée de la recherche

Elle est normalement de 48 mois. Aucune demande de prolongation à budget constant ne sera acceptée.

Toutefois, il est possible de solliciter un seul mandat de 24 mois à l'issue duquel le doctorant / la doctorante obtiendrait son titre de docteur. Cette possibilité ne pourra être ouverte qu'à un chercheur / une chercheuse déjà engagé(e) dans l'entreprise promotrice depuis au moins deux ans et dont le sujet de recherche pendant cette période pourrait être assimilé à un premier mandat de deux ans.

1.2. Synthèse du budget

Ce champ est complété automatiquement.

L'aide financière de la Région sera octroyée sous la forme d'une subvention dont les taux d'intervention maximum sont de :

- 70% pour une petite entreprise,
- 60% pour une moyenne entreprise,
- 50% pour une grande entreprise

3. Le consortium – les partenaires wallons

1. Identification du promoteur

- Numéro Entreprise

Il s'agit du numéro BCE.

- Taille de l'Entreprise

Le taux des aides dépend de la taille de l'entreprise. Cette information est donc essentielle au montage du dossier. Le tableau ci-dessous résume les critères.

Le caractère autonome des entreprises doit aussi être pris en compte. Pour ce point spécifique, consulter la recommandation de la Commission européenne du 06/05/2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises. Dans le cas où l'entreprise est qualifiée de non autonome, le calcul devra se faire sur base des chiffres

consolidés. En cas de doute, un contact préalable peut être pris avec la Direction de l'Analyse financière du SPW EER.

	Personnel	**CA**	**Total bilan**
Petite entreprise	< 50	≤ 10 M €	≤ 10 M €
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 M €	≤ 43 M €
Grande entreprise	≥ 250	> 50 M €	> 43 M €

- Nombre de travailleurs

Renseigner le nombre moyen d'équivalents temps pleins (ETP) occupés dans l'entreprise au cours des 4 trimestres précédant la demande.

- Chiffre d'affaires

Renseigner les chiffres d'affaires de l'entreprise pour les trois derniers exercices clôturés (il s'agit du montant inscrit en code 70 dans les comptes annuels)

- Personne de contact – aspects techniques

Idéalement, la personne de contact pour les aspects techniques du projet sera le scientifique senior chargé d'encadrer la réalisation du doctorat au sein de l'entreprise. Cette personne sera le co-promoteur de la thèse et, à ce titre, elle fera partie du Comité de suivi de la thèse.

- Personne de contact – aspects financiers

La personne responsable de la gestion des aspects financiers du projet (déclarations de créances) devra être identifiée et communiquée au moment du dépôt de la proposition détaillée.

2. Identification du (des) partenaire(s)

L'unité universitaire partenaire pour un projet « Win4Doc » sera une unité universitaire d'une institution habilitée à conférer le titre de Docteur. Une cotutelle du projet de doctorat par deux unités universitaires est possible.

Cette université (ou ces universités dans le cadre d'une cotutelle) peut (peuvent) se situer partout dans le monde. Toutefois, si elle(s) se situe(nt) en-dehors de la Fédération Wallonie-

Bruxelles, **il faudra justifier ce choix en démontrant que des compétences équivalentes n'existent pas au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

De la même manière, il est possible d'envisager une collaboration avec :

- Un centre de recherche agréé ;
- Une Haute-Ecole ou son centre de recherche associé ;
- Un organisme public de recherche (ISSEP, CRAW, ERM, Von Karman).

Le consortium serait alors composé de l'entreprise, de l'unité universitaire ainsi que du partenaire considéré.

- <u>Personne de contact – aspects techniques</u>

La personne de contact pour les aspects techniques du projet sera le professeur ou le scientifique senior chargé d'encadrer la réalisation du doctorat au sein de l'université. Cette personne sera le promoteur de la thèse et, à ce titre, elle fera partie du Comité de suivi de la thèse.

4. Description détaillée du projet :

3.1 Contexte de la recherche

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.1

Résumer les contexte scientifique, technologique et de marché dans lequel ce projet s'intègre.

3.2 Objet de la recherche.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.2

Résumer les objectifs précis du projet. Décrire comment le projet s'intègre dans les activités de recherche orientées ou appliquées de l'entreprise et comment le partenariat avec le(s) laboratoire(s) d'accueil et/ou l'entité de recherche permettra de réaliser les objectifs du projet. Expliquer en quoi les résultats attendus vont apporter une réponse nouvelle à un problème particulier.

3.3 Question scientifique de la thèse.

ONTIME : section « Synthèse de l'objet du projet »

Préciser de manière synthétique la question scientifique qui sera abordée dans le cadre de la thèse de doctorat.

3.4 Délivrable unique global du projet.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.3

Indiquer dans cette section le délivrable global unique attendu au terme du projet, c'est-à-dire le nouveau concept, produit, procédé… qui constituera le résultat tangible du projet.

3.5 Produit-Procédé ou Service (PPS) du projet.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.4

Indiquer dans cette section une description du produit, procédé ou service (PPS) que l'entreprise entend potentiellement commercialiser ou exploiter ainsi que le marché visé. Il est important de comprendre la différence entre le délivrable de la recherche (résultat

obtenu à l'issu du projet de recherche) et le PPS (produit, procédé ou service qui sera commercialisé par l'entreprise).

3.6 Positionnement du projet sur l'échelle TRL

ONTIME : section « Synthèse de l'objet du projet »

Positionner la recherche sur l'échelle TRL (Technology Readiness Level). Il vous est demande de fournir le TRL en début de projet et le TRL souhaité en fin de projet.

Il vous est également demandé de justifier que les activités de recherche effectuées dans ce projet sont bien des activités de Recherche Industrielle au sens du Décret « Recherche ». **Ces activités doivent se situer dans une fourchette de TRL allant de TRL 2 à TRL 5.**

3.7 Identification des risques liés au projet.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.5

Décrire les difficultés et risques d'échec éventuel encourus durant le projet et les solutions envisagées pour les limiter et y répondre le cas échéant.

Différents éléments sont à prendre en compte pour réaliser cette évaluation. Si dans le cadre de la réalisation d'un doctorat, on s'attachera principalement à l'analyse des risques d'échec technique du projet, les risques industriels et économiques doivent aussi être envisagés : coût du projet par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise, temps nécessaire à la mise au point et à l'introduction sur le marché du nouveau procédé ou produit, bénéfices escomptés par rapport au coût du projet…

Pour les projets de recherche utilisant ou développant des algorithmes utilisant de l'intelligence artificielle, il est fortement conseillé de décrire les données disponibles en début de projet. Un projet ne présentant pas de données directement utilisables en début de projet sera pénalisé.

3.8 Ouverture internationale.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.6

Décrire brièvement la portée internationale du projet.

Expliquer notamment en quoi les résultats permettront d'accroître la réputation scientifique et technique à la fois de l'entreprise et du laboratoire d'accueil (par exemple : ouverture à des collaborations dans le cadre de projets internationaux, notamment ceux financés par la

Région Wallonne). Dans le cas d'un projet impliquant deux entités de recherche, cette description devra être étendue au second partenaire.

3.9 Coordination de la recherche - Encadrement prévu par les partenaires - Synthèse des droits définis au niveau de l'accord de partenariat

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.7

Le travail réalisé par le chercheur / la chercheuse dans le cadre d'un projet « win4Doc » doit se réaliser à la fois dans l'entreprise promotrice et dans le laboratoire universitaire d'accueil (**pour au moins 1/3 chez chacun**). L'encadrement du chercheur / de la chercheuse est donc essentiel dans chacune des entités, ainsi que la coordination entre elles.

Décrire dans cette section les dispositions prises dans l'entreprise et dans l'unité universitaire d'accueil pour assurer l'encadrement du chercheur / de la chercheuse : qui le supervisera en direct sur chaque site ? Sur quelles compétences techniques supplémentaires pourra-t-il compter ? Des réunions scientifiques formelles sont-elles prévues ?...

D'autre part, décrire le mécanisme mis en place entre l'entreprise et l'unité universitaire d'accueil pour assurer la coordination du projet : une revue régulière, en commun, des résultats et de la progression de la recherche est-elle prévue ? Comment se prendront les décisions, notamment celles qui pourraient impliquer des changements d'orientation stratégique ou de choix techniques…

Dans le cadre d'une cotutelle ou d'une collaboration avec une autre entité de recherche, il sera nécessaire de décrire la complémentarité et l'interdisciplinarité de l'expertise du promoteur et de chaque partenaire dans le domaine du projet ainsi que l'apport de cette complémentarité à la réalisation de l'objectif de la recherche.

D'un point de vue scientifique et technologique, il sera nécessaire de démontrer que toutes les compétences indispensables au projet sont bien présentes au sein du consortium. En outre, il sera nécessaire de démontrer que le partenariat est bien réel et qu'il y a une volonté de collaborer.

Accord de partenariat entre les partenaires

Un accord de partenariat sera établi entre l'entreprise et l'université (et éventuellement d'autres partenaires). Cet accord portera essentiellement sur les droits de propriété intellectuelle. Sauf dispositions particulières, l'entreprise sera propriétaire des résultats de la recherche ayant trait à son domaine d'activité. En dehors du domaine d'activité de l'entreprise, l'unité de recherche demeure libre de valoriser les résultats de la recherche pour

autant que la valorisation ne soit pas de nature à compromettre les engagements souscrits par l'unité de recherche dans le cadre de l'accord de collaboration.

L'accord fixera aussi les règles relatives à la diffusion des résultats, par exemple dans le cadre de congrès ou de publications scientifiques, en particulier dans le cas où des participations à des congrès ou des publications scientifiques sont un prérequis à l'obtention du titre de docteur dans l'école doctorale ou l'université concernée.

L'entreprise devra s'engager à libérer le chercheur / la chercheuse afin qu'il puisse réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa formation doctorale et à la réalisation de sa thèse.

Cet accord figurera en annexe de la convention de financement entre la Région wallonne et l'entreprise et devra être joint **signé par toutes les parties** à la proposition détaillée lors du dépôt du formulaire de demande.

3.10 Inscription par rapport aux domaines d'innovations stratégiques et aux aires stratégiques.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.8

Le programme s'inscrit dans les thématiques définies dans la Stratégie Recherche – Innovation - Economie L'appel 2026-2027 est ouvert à toutes les thématiques. Les projets doivent aider la Wallonie à accomplir les feuilles de route relatives à chaque domaine. Celles-ci, en cours de co-construction, seront disponibles sur le site du SPW-EER.

Il est demandé aux porteurs de projet de positionner leur projet par rapport à ces domaines d'innovations stratégiques ainsi que par rapport aux aires stratégiques correspondantes.

Le positionnement par rapport aux Domaines d'Innovation Stratégiques et aux feuilles de route correspondantes est important pour le SPW-Recherche afin notamment de déterminer la proportion de budget octroyés aux bénéficiaires qui rentre dans ces DIS. **Le fait qu'un dossier ne rentre pas dans cette stratégie n'est pas pénalisant au niveau de l'évaluation du dossier.**

3.11Profil du chercheur / de la chercheuse

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 1.9

Dans le cas d'un projet déposé au niveau de l'aide « Win4Doc », l'identité du chercheur / de la chercheuse ne doit pas nécessairement être connue au moment du dépôt de la proposition détaillée.

Dans cette section, il est nécessaire de fournir son CV (sous forme d'une annexe) si ce dernier / cette dernière est connu(e) au moment du dépôt de la proposition détaillée. **Si ce dernier /cette dernière n'est pas connu(e), il sera nécessaire de décrire le profil recherché.**

Dans les deux cas, il s'agit également de démontrer que le chercheur / la chercheuse identifié(e) possède toutes les compétences et connaissances nécessaires afin de réaliser la thèse de doctorat.

Pour être éligible, le candidat / la candidate doit être titulaire, depuis moins de 10 ans à la date de lancement de l'appel à propositions, d'un diplôme reconnu qui lui donne accès à une formation doctorale.

Dans l'hypothèse où le projet a reçu une évaluation favorable, **ce chercheur / cette chercheuse devra être engagé(e) endéans la date limite figurant sur la première page du document décrivant l'appel à propositions.** Il sera demandé au promoteur de fournir une preuve que cet engagement est bien antérieur à la date mentionnée (transmission à l'Administration du contrat de travail signé par toutes les parties). **Si le chercheur / la chercheuse n'est pas engagé(e) endéans la date mentionnée, le financement du projet sera suspendu (les partenaires n'auront dès lors plus accès au financement proposé).**

Même si la preuve d'engagement du chercheur / de la chercheuse par l'entreprise doit être fournie avant la date figurant sur le document décrivant l'appel à projets « Win4Doc », **la date de démarrage officielle du projet peut être postérieure à cette date** (dans les limites des conditions décrites dans la convention).

3.12 Valorisation du résultat attendu

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Sections 2.1 à 2.6

Décrire en quoi les résultats de la recherche sont susceptibles d'être valorisés en Wallonie et en-dehors de celle-ci :

- Industrialisation : étapes de développement ultérieur à prévoir, scale-up du procédé, investissements nécessaires pour la production, délais… ;
- Commercialisation : mise en place d'un réseau de distribution, marketing, capacité de l'entreprise à créer ou à pénétrer un marché ;
- La transférabilité industrielle des résultats de la recherche menée au sein du laboratoire du partenaire académique devra également être discutée.

Décrire dans cette section les éléments d'analyse de marché et de positionnement du produit, procédé ou service résultant de la recherche :

- Le marché : existence d'un marché potentiel national et international, principaux, cadre règlementaire actuel et évolution attendue, existence d'une demande du marché pour le PPS visé par le projet ;
- Les avantages / désavantages concurrentiels du nouveau produit, procédé ou service (prix – performances) ;
- L'incidence des droits intellectuels de projets concurrents.

L'impact économique devra être décrit en fonction de l'augmentation du volume d'activité de l'entreprise généré par la valorisation des résultats (y compris l'évaluation de son positionnement actuel sur le marché) et par la rentabilité de l'exploitation des résultats par l'entreprise (marge, ROI, …). Ces différents éléments doivent être décrits de manière **quantitative** dans la proposition détaillée.

La description du positionnement du PPS commercialisé par l'entreprise par rapport à son Business Plan est vivement recommandé. Cela permet en effet de démontrer l'intégration du PPS dans la stratégie de l'entreprise. Il est vous est aussi conseillé d'annexer le Business Plan en tant qu'annexe libre au projet.

3.13 Justification scientifique et technologique de la proposition

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Sections 3.1 à 3.7

Décrire le contexte scientifique et technique dans lequel s'inscrit le projet :

- Dans quel domaine votre projet se situe-t-il ?
- Quels sont les produits, technologies ou services, existants ou en développement, en rapport avec le projet ? En quoi ne répondent-ils pas totalement aux besoins actuels ?
- Quel est le positionnement de votre recherche par rapport à l'état de l'art scientifique ? Le délivrable de la recherche est-il pertinent par rapport à cet état de l'art ? [**Références scientifiques, recherche bibliographique**]
- En quoi l'entreprise manque-t-elle de connaissances ou de savoir-faire pour répondre aux besoins actuels et futurs ?
- Sur quels points particuliers portera l'innovation ? Sera-t-elle incrémentale ou de rupture ? S'agissant de projets de recherche industrielle, l'innovation de rupture est conseillée pour ce type de dossier.
- En quoi l'entreprise et le(s) entité(s) de recherche sont-elles particulièrement bien positionnées pour mener à bien cette recherche : acquis scientifiques, compétences de l'équipe de recherche, disponibilité d'équipements spécifiques, maîtrise des procédés… ?

Il vous est en outre demander de décrire l'augmentation du niveau de connaissance au sein de l'entreprise ainsi que du ou des partenaires.

Décrire également la situation existante en termes de propriété industrielle et de liberté d'exploiter :

- Des brevets existent-ils dans le domaine de la recherche (éventuellement, rapport d'antériorité) ?
- Sont-ils détenus par le promoteur du projet ou par des sociétés concurrentes ?
- Des résultats ou licences ont-ils déjà été acquis dans le domaine par le promoteur ou font-ils l'objet d'un dépôt de brevet ?

Ce point doit être suffisamment développé pour permettre l'analyse des aspects scientifiques et techniques du projet.

Un rapport d'antériorités devra être joint au dossier et le contenu de ce dernier devra être analysé par rapport à l'objectif du projet. Cette analyse devra figurer dans la proposition détaillée.

Le(s) mode(s) de protection des résultats de la recherche devront également être décrits.

En ce qui concerne l'innovation, vous devez y justifier la recherche que vous allez mener, par exemple en apportant des éléments de réponse aux questions ci-dessous :

- L'ampleur de la recherche est-elle suffisante afin de permettre la réalisation d'une thèse de doctorat ?
- En quoi l'innovation résultant du projet apportera-t-elle des solutions nouvelles, plus efficaces, moins chères, plus respectueuses de l'environnement… ?
- En quoi les résultats de la recherche pourront-ils remplacer, compléter ou améliorer la technologie existante ?
- Quels sont les avantages de l'innovation en termes de fonctionnalité, de processus, de coût, d'environnement… ?

3.14 Développement durable.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Sections 4.1 et 4.2

Décrire brièvement comment le projet prend en compte la dimension environnementale (réduction de la pollution, gestion des ressources renouvelables…) et les bénéfices sociétaux (santé publique...).

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le développement durable peut-être défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette notion combine les aspects société, économie et environnement selon le schéma repris ci-dessous.

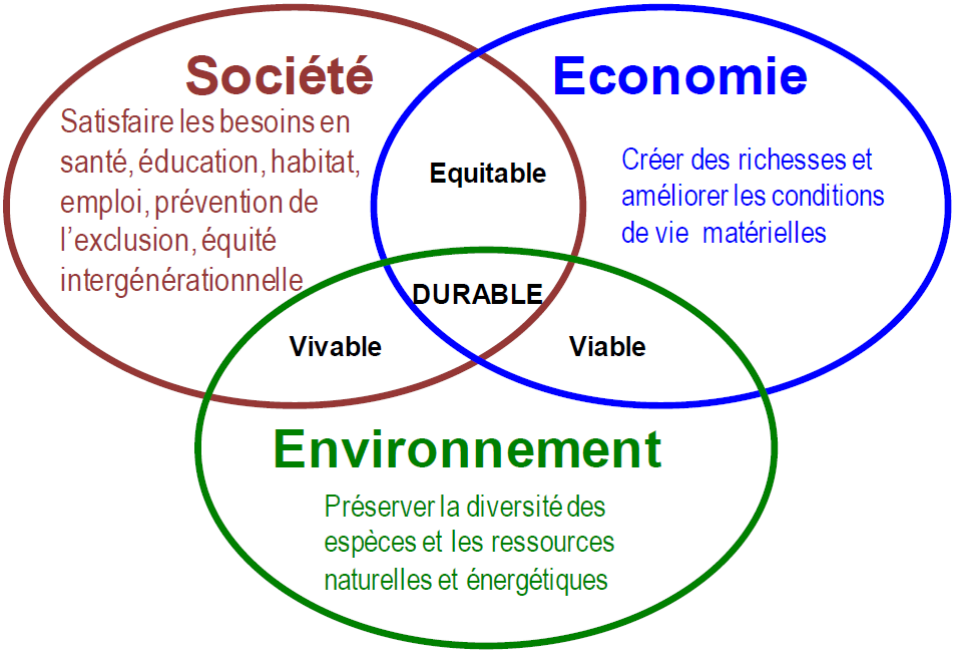

3.15 Présentation de l'entreprise, historique, domaine d'activités.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 5.1

Dans cette section, présenter l'entreprise de façon brève en donnant un certain nombre d'informations parmi lesquelles :

- Date de fondation et évolution de l'entreprise en mentionnant les événements clés
- Statuts de l'Entreprise, actionnariat, entreprises liées…
- Description des activités de l'entreprise : produits ou services proposés, procédés mis en œuvre, équipement remarquable, activités de R&D récentes et actuelles…

3.16 Intégration du projet dans la stratégie de l'entreprise.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 5.2

Expliquer quelles sont les lignes directrices de la stratégie de l'entreprise et en quoi le projet proposé contribuera à atteindre ces objectifs, soit en s'inscrivant dans la continuité, soit en constituant une rupture par rapport aux activités de recherches actuelles de l'entreprise.

Il sera également nécessaire de démontrer que l'entreprise dispose des capacités techniques / scientifiques pour mener à bien la recherche ainsi que pour développer / produire le « Produit-Procédé-Service » (PPS) visé par le délivrable de la recherche.

3.17 Présentation du (des) entité(s) académique(s) – Compétences.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 6

Dans cette section, présenter l'Institution et le laboratoire d'accueil en donnant un certain nombre d'informations sur ses activités de recherche du laboratoire d'accueil en général et en relation avec le projet :

- la taille du laboratoire / du service (nombre de chercheurs, liste des équipements de recherche et disponibilité de chercheurs à engager pour réaliser la recherche) ;
- la maîtrise des technologies émergentes nécessaire à la réalisation du projet :
    - état des connaissances dans le domaine ;
    - dernières publications pertinentes en relation avec le sujet du projet ;
    - résultats validés, acquis antérieurement, sur lesquels se base le présent projet ;
    - collaboration scientifique ;
    - résultats antérieurs transférés vers un industriel ;
- les collaborations industrielles (projets régionaux, européens et contacts internationaux) ;
- les valorisations économiques des projets antérieurs ;
- spin-off créées.

Lister aussi les 10 principales publications réalisées par le laboratoire au cours des 5 dernières années.

Ces informations doivent permettre de juger l'excellence de cette unité de recherche.

Cette section doit être répétée pour chaque entité de recherche liée au projet dans le cas de projets impliquant deux entités académiques.

3.18 Proposition d'experts et conflit d'intérêt.

Document « DESCRIPTION DETAILLEE » : Section 7

Chaque projet « Win4Doc » fait l'objet d'une évaluation par le SPW Recherche mais aussi par deux experts extérieurs.

Pour faciliter le travail de sélection des experts par l'administration, il vous est demandé deux éléments d'information :

1. **Proposition d'experts** : veuillez suggérer les noms d'experts situés en dehors de la Wallonie qui seraient susceptibles d'évaluer le projet de façon pertinente et impartiale. Ces experts ne peuvent bien évidemment pas être liés d'une façon ou d'une autre ni avec l'entreprise promotrice, ni avec le(s) entité(s) de recherche (membres actifs du personnel, actionnaires, co-auteurs de publications au cours des 5 années précédentes, partenaires dans d'autres projets de recherche au cours des 5 années précédentes…). Les noms proposés ne constituent que des suggestions ; le SPW Recherche se réserve le droit de faire évaluer le projet par d'autres experts que ceux proposés dans cette section. L'identité des experts ayant évalué les projets déposés ne sera pas rendu public.

2. **Conflit d'intérêt** : veuillez indiquer dans cette section les noms de personnes, de laboratoires ou d'entreprises situés en dehors de la Wallonie que vous estimez potentiellement en conflit d'intérêt avec l'objet de ce projet (concurrent commerciaux ou « scientifiques »). Le SPW Recherche s'engage à ne pas faire appel à ces experts pour évaluer le projet.

5. Plan de travail :

Chaque tâche principale du projet (ou work package - WP) sera décrite en détails.

Préciser pour chaque WP :

- L'approche utilisée et les différentes options envisagées ;
- Les techniques, méthodes et procédés mis en œuvre ;
- Les livrables spécifiques attendus ;
- Les risques et difficultés scientifiques et technologiques à prévoir et la manière dont ils pourront être surmontés ;
- Le niveau de TRL de départ de la tâche et le niveau TRL en fin de tâche.

6. Budget de la recherche :

Le budget d'un projet de « win4Doc » ne comporte qu'un nombre limité de rubriques ; les dépenses éligibles sont les suivantes :

- *Frais de personnel* :

Ces frais correspondent au coût salarial du chercheur / de la chercheuse.

Attention : le chercheur / la chercheuse sera engagé(e) en tant que salarié(e) par l'entreprise promotrice (et pas par l'unité universitaire partenaire) ; **une rémunération sous forme de bourse n'est pas acceptée**.

- *Frais de fonctionnement* :

Des frais de fonctionnement de maximum 80.000 € sont accordés à l'entreprise promotrice. Ces frais doivent être justifiés.

- *Frais généraux* :

Il s'agit d'un montant forfaitaire couvrant les frais additionnels supportés par l'entreprise du fait de l'exécution du projet de recherche. Le forfait est fixé à **15 %** de la somme des frais de personnel + frais de fonctionnement. Ces frais généraux peuvent servir à financer les missions à l'étranger et l'organisation de la réunion d'évaluation intermédiaire. Ces frais ne doivent pas être justifiés.

- *Sous-traitances* :

Il s'agit d'une indemnité de maximum 80.000 € pour l'unité universitaire partenaire et tout autre partenaire impliqué dans le projet. Ces frais doivent être justifiés.

En cas de co-tutelle par deux unités universitaires ou en cas de collaboration avec tout autre entité de recherche, ces montants seront répartis entre les entités au prorata de leur implication dans l'accueil et l'encadrement du chercheur / de la chercheuse.

Chaque partenaire facturera ce montant au promoteur sur une base semestrielle.